

Article 7 : L'établissement est administré par un conseil d'administration composé de treize (13) membres.

Le mandat des administrateurs expire de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité ayant conduit à leur désignation.

ADMINISTRATEURS

1. Président **René TEMEHARO** Ministre des grands travaux, en charge des transports terrestres, **(Ministre en charge du Port autonome de Papeete) ;**
2. Membre **Tearii ALPHA** Vice-président de la Polynésie française, Ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine en charge de la recherche ; **(Ministre en charge de l'économie bleue ou son représentant)**
3. Membre **Yvonnick RAFFIN** Ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ; **(Ministre en charge de l'économie et des finances ou son représentant)**
4. Membre **Jean-Christophe BOUISSOU** Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ; **(Ministre en charge de l'aménagement et de l'urbanisme ou son représentant)**
5. Membre **Nicole BOUTEAU** Ministre du tourisme, du travail, en charge des transports internationaux et des relations avec les institutions ; **(Ministre en charge du tourisme et du travail ou son représentant)**
6. Membre **Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU** Ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat ; **(Ministre en charge de l'environnement ou son représentant)**
7. Membre **Luc FAATAU** Représentant de l'Assemblée de Polynésie française ;
8. Membre **Patrick BORDET** Représentant de la commune de Papeete ;
9. Membre **Stéphane CHIN LOY** Membre du Conseil portuaire, représentant la CCISM ;
10. Membre **Maeva SIU-LEVAUDI** Membre du Conseil Portuaire, représentant les consignataires et agents des navires ;
11. Membre **Jérôme LOUIS** Membre du Conseil portuaire, représentant les acconiers ;
12. Membre **Philippe WONG** Membre du Conseil portuaire, représentant les armateurs locaux au commerce ;
13. Membre **Raphaël TIXIER** Personnalité qualifiée.

ASSISTENT DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE

1. M. Jean Paul LE CAILL Directeur général du Port autonome de Papeete ;
2. M. Christophe LACROIX Agent comptable du Port autonome de Papeete ;
3. M. Eric BONNO Représentant du personnel du Port autonome de Papeete, ou son représentant.

PERSONNALITE INVITEE

1. M. Eric DEAT Directeur de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration ou son suppléant – M. Charles MARTY